



Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle asbl

Siège social : 52 Rue Royale, B-7333 TERTRE

Notre site : www.st-jacques.be e-mail : amis@st-jacques.ws

TVA : BE 0432 540 222

Les Haltes Pèlerines de l'Association Belge des Amis de Saint-Jacques de Compostelle

Charte de qualité

- Cette charte reflète et résume l'essentiel du service et de l'état d'esprit que l'on trouve auprès de chacun des accueillants. Chacun des accueillants (hébergeurs) devra y adhérer pour pouvoir figurer sur notre site www.st-jacques.be dans la rubrique "Préparer son voyage/Hébergements » et éventuellement dans nos publications.
- Elle assure tout au long de nos Chemins une homogénéité des prestations, pour permettre au Pèlerin de s'arrêter chez nous "les yeux fermés" quel que soit le lieu, pour nous permettre aussi de recevoir tout Cheminant "l'esprit serein".
- La présente charte n'engage en rien la responsabilité de l'Association Belge des Amis de Saint-Jacques de Compostelle, asbl, envers l'hébergeur, la personne qu'il héberge ou d'éventuels tiers.

Sur l'aspect humain de l'accueil.

- L'aspect humain de l'accueil du Pèlerin ne se quantifie ou qualifie ni en chiffres ni en mots, il n'a pas besoin de conseils car il se fait avec le cœur tout simplement : pas de consignes particulières, pas de recettes miracles, les adhérents à la présente Charte font du simple mot accueil un nom propre avec un grand "A".
- Pas de standardisation, chacun reçoit avec sa personnalité propre, chacun sait, à sa manière, établir des liens de confiance, de sympathie, de respect mutuel, écouter, comprendre, échanger, réconforter, encourager, ... en un mot donner de son temps pour partager, faire plaisir, créer de la chaleur humaine.
- Attention, ne tombons pas dans l'excès en faisant de "notre" Pèlerin un assisté, laissons-le maître de ses choix, laissons-le vivre son étape, son Chemin à lui.

Sur l'aspect matériel de l'accueil

- Les périodes d'accueil peuvent se répartir durant toute l'année, de manière ponctuelle ou suivant une périodicité fixée, par exemple uniquement le week-end ou uniquement en semaine. La période de mars à octobre sera privilégiée.
- Le Pèlerin est reçu à partir de 16h (une petite pause possible pour mieux accueillir ensuite) : chacun précisera son heure d'arrivée à la réservation. Une priorité tacite est consentie au Pèlerin à pied, sans véhicule d'assistance, qui porte avec son sac à dos un projet dans la durée. Les exceptions sont gérées par chacun au cas par cas.
- S'il est dans l'impossibilité de recevoir, l'Hébergeur met tout en œuvre pour aider le Pèlerin à trouver une solution de remplacement.



L'accueillant et l'hébergement

- L'Hôte assure lui même l'accueil (sauf cas de force majeure) et réside sur place.
- Il est sensible à la démarche du Pèlerin. Il vit dans l'amitié avec Monseigneur saint Jacques et il s'intéresse à l'histoire du Chemin et s'implique dans la préservation de son Esprit, de ses spécificités.
- Essentiel afin de pouvoir mieux en parler, il a au moins une fois parcouru une, voir deux étapes du Chemin en amont et en aval. Il aura eu des contacts avec ses confrères pour mieux "dépanner".
- La structure est située sur ou à proximité immédiate du Chemin ; plus éloignée, il sera spontanément proposé au Pèlerin une prise en charge motorisée.
- L'hôte a pris les mesures pour que le lieu d'accueil soit en conformité avec la législation en vigueur propre à son type de structure, et ce notamment en matière de déclarations administratives ou fiscales, de respect des normes d'hygiène, de sécurité, d'affichages ainsi que d'assurances légales et obligatoires.
- Toutes les installations et accessoires mis à la disposition du Pèlerin sont récents, d'un bon confort d'utilisation et en nombre suffisant. L'ensemble est pensé pour assurer repos et détente. Le tout est maintenu dans un état d'hygiène et de propreté sans concessions. En gîtes, les couchages sont équipés d'une housse de matelas, d'une taie d'oreiller et de couvertures en suffisance. Le linge de lit et de toilette directement en contact est changé chaque fois.
- Le Pèlerin trouve à disposition un endroit approprié pour laver et sécher son linge personnel.
- Il doit pouvoir se restaurer sur place : demi-pension, alimentation ou restauration à proximité, coin cuisine à disposition, épicerie de dépannage sur site, etc.
- Un espace "détente", intérieur ou extérieur, est souhaitable et permet ou l'isolement ou la rencontre,

Prestations et tarification

- Le verre de l'amitié est offert à l'arrivée en guise de réconfort et signe de bienvenue.
- Sensibilisé aux besoins du Pèlerin, l'Hébergeur propose des menus de dîner et petit-déjeuner riches, copieux, équilibrés. Dans le cadre de son budget, il privilégie les produits locaux et les spécialités culinaires simples de son terroir.
- Il apporte une particulière attention au petit déjeuner pour un bon départ de la journée.
- Pour intéresser à sa région, pour faire découvrir le patrimoine du Chemin, il met à disposition ouvrages et documentations, il prend le temps de détailler avec chacun l'étape à venir, de présenter les particularités du trajet.
- Il est en mesure de fournir au Pèlerin légèrement souffrant des produits basiques de soins et bien entendu de l'orienter vers un spécialiste si nécessaire. En aucun cas, il ne pratique lui même.
- Par temps de pluie, être encore plus attentif au moral du Pèlerin ; lui faciliter le séchage des effets.
- Les tarifs appliqués devront être raisonnables et adaptés sans dépasser les frais réels occasionnés. Ils devront être clairement annoncés, détaillés et affichés. NB. Les chambres d'hôtes ont obligation d'inclure dans le prix de la nuitée, la fourniture de l'ensemble du linge de maison et du petit-déjeuner.



Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle asbl

Siège social : 52 Rue Royale, B-7333 TERTRE

Notre site : www.st-jacques.be e-mail : amis@st-jacques.ws

TVA : BE 0432 540 222

Attention aussi, la mention "prix spécial pèlerin" implique cependant une prestation identique à celle du prix de base de référence.

Au service de l'Association Belge des Amis de Saint-Jacques de Compostelle, asbl

- L'hébergeur s'implique dans la bonne marche de l'association. Il la soutient éventuellement par sa cotisation en devenant membre de celle-ci.
- Il contribue à conforter son image, sa notoriété et, c'est évident, recommande les autres Haltes Pèlerins du trajet tout en en diffusant largement la liste. Il a une action de "relation" auprès des instances locales (Commune, Office du Tourisme, Syndicat d'Initiative...).
- Il fait remonter les informations en provenance du Chemin qui seront utiles à tous. En un mot, il participe à son épanouissement.
- Il autorise l'Association de publier ses références dans le Pecten, les topoguides édités par l'Association, les publications ponctuelles de celle-ci ainsi que sur le site Internet de l'Association.
- Il s'engage à communiquer au responsable de la chaîne d'accueil toute modification dans ses conditions d'accueil : prix, services et description des lieux.

En adhérant à cette charte l'hébergeur apporte sa pierre à la sauvegarde du Chemin, il contribue à le garder vivant en aidant le Pèlerin de demain à emboîter le pas aux Pèlerins d'hier.

Qu'il en soit vivement remercié et qu'il demeure dans l'amitié de saint Jacques.
Ultreia !

Marcel Bourguignon – Michèle Cortès
Responsables de la Chaîne d'accueil ABASJC

Fait en deux exemplaires à, le / /

Pour l'Association : Marcel Bourguignon – Michèle Cortès

.....

L'Hébergeur :

Nom :

Lu et approuvé - signature

.....